

## **Cession d'un délaissé de terrain à l'Association Eglise Protestante Evangélique de Planoise, rue Blaise Pascal**

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur** : L'Association Eglise Protestante Evangélique de Planoise a sollicité la Ville de Besançon pour acquérir le délaissé communal, limitrophe de sa propriété sise 1 B rue Blaise Pascal.

Cadastrée section EK n° 304p, ce délaissé d'une contenance de 114 m<sup>2</sup> est classé en zone UZP-A du PLU (ZAC de Planoise).

France Domaine a évalué ce bien à 12 €/m<sup>2</sup>. Ce prix a été déterminé en fonction des éléments suivants :

- l'entretien de ce délaissé représente une charge pour la commune,
- ce délaissé est enclavé, ce qui limite fortement sa possibilité d'utilisation,
- l'acquisition de ce délaissé ne procure aucun droit à construire (le cahier des charges de cession de terrain de la ZAC de Planoise n'attribue pas de Surface Hors Œuvre Nette à ce délaissé),
- tous travaux d'aménagement de ce délaissé nécessitera le dévoiement de la canalisation privé d'assainissement existante.

En conséquence, il est proposé de donner une suite favorable à la demande de l'Association Eglise Protestante Evangélique de Planoise en lui cédant ce délaissé au prix de 1 368 € (114 m<sup>2</sup> x 12 €/m<sup>2</sup>).

Les frais d'acte notarié seront pris en charge par l'Association Eglise Evangélique Protestante de Planoise.

La recette de 1 368 € sera imputée au chapitre 77.824.775.501.30100.

La propriété communale est enregistrée à l'inventaire comptable sous le numéro RUE-124.

### **Propositions**

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver cette transaction aux conditions ci-dessus énoncées,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte ces propositions.

*Récépissé préfectoral du 25 mai 2009.*